



Organiser un pédibus

Permettre aux élèves des écoles élémentaires d'aller à l'école en marchant

Fiche pratique n°2

Aller à l'école en sécurité en marchant

Les pédibus consistent à organiser le **ramassage scolaire à pied** vers une école. Un adulte désigné récupère les enfants à des points d'arrêt situés près de leur domicile, à heure fixe, pour les emmener vers leur établissement.

Le parcours effectué crée une «ligne» qui doit permettre aux enfants du premier arrêt de ne pas effectuer un trajet trop long (2 km maximum pour 30 min de marche, moins pour des enfants de maternelle).



Plan des lignes de pédibus (Ferrières-en-Brie)

Pourquoi encourager la création de pédibus ?

Le pédibus offre un gain de temps et facilite l'organisation des parents.

Pour les enfants, le pédibus constitue un moment de convivialité et d'exercice léger. Il normalise la marche comme moyen de transport et permet de les initier aux bons réflexes du piéton (sans pour autant viser leur autonomie).

Pour les écoles et les communes, augmenter la proportion d'enfants se rendant à l'école à pied réduit le nombre de voitures aux abords des écoles, ce qui y diminue les encombrements ainsi que la pollution et améliore la sécurité.

Quelle structure pour organiser un pédibus ?

Il peut suffire qu'un groupe de parents se mette d'accord pour emmener leurs enfants à l'école à tour de rôle. Cette démarche nécessite que les parents se connaissent et le pédibus cessera alors d'exister l'année où les enfants passeront au collège.

Apporter une structure au pédibus a donc plusieurs intérêts :

- élargir le nombre d'adultes volontaires (autres parents d'élèves intéressés, retraités...).
- obtenir un appui de la commune (mise à disposition de chasubles, sécurisation de traversées, matérialisation de points d'arrêt)...

La plupart des pédibus se structurent grâce à une association. Cette organisation permet de pérenniser la structure en évitant qu'elle ne périclite quand les enfants des fondateurs grandissent.

Combien d'accompagnateurs par enfant ?

Le pédibus doit comprendre au moins deux accompagnants (un conducteur qui dirige le groupe et un accompagnateur qui surveille). Un second surveillant est nécessaire si le pédibus comprend au moins 10 élèves de maternelle ou 15 élèves de primaire.

Une assurance est-elle nécessaire ?

Si un pédibus s'organise sans structure associative, chaque adulte accompagnant doit disposer d'une assurance «responsabilité civile».

Si le pédibus s'organise autour d'une association, cette dernière peut souscrire à une assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants. Les écoles ou mairies peuvent également étendre leurs couvertures d'assurance aux membres du pédibus.



Les enfants doivent avoir une assurance couvrant les dommages qu'ils pourraient causer ou subir, type assurance scolaire.

Des chartes de bonne conduite pour tous les participants

La signature de chartes d'engagement est fréquemment mise en place. Ces chartes précisent dans un langage simple quelle conduite est attendue de chaque participant.:

- Pour les accompagnateurs, l'attention portée à la sécurité des enfants.
- Pour les enfants, le respect des consignes et instruction de l'accompagnateur.

L'engagement de l'enfant



Pour être mieux visible durant le trajet **PEDIBUS**, il est indispensable de porter son gilet de sécurité.

Afin de valider leur présence sur la liste des participants, les enfants devront se présenter d'eux-mêmes aux animateurs qui seront repérables car portant une chasuble de sécurité.

Sur le trajet de **PEDIBUS** il est très important d'écouter les conseils des animateurs et d'adopter un comportement permettant de garantir leur sécurité et celle des autres.

Il est très important que les enfants adoptent un comportement adéquat à la sécurité du groupe circulant sur le trottoir, en restant ensemble et en évitant de courir.

Chaque traversée de rue sera effectuée sur les passages piétons.

Il est recommandé aux enfants de ranger tout objet pouvant les distraire durant le trajet (jouets, jeux vidéo...).

Charte d'engagement des enfants (Champs-sur-Marne)

- Pour les écoles et les communes, le respect des engagements pris, en termes de communication (tenue de calendriers, marquage des points d'arrêts) et d'éventuelle mise à disposition de personnel (de manière pérenne ou ponctuellement, en cas d'indisponibilité exceptionnelle de bénévoles).
- Pour tous enfin, l'importance de la ponctualité.

L'exemple réussi du pédibus de Ferrières-en-Brie

Contact technique: c.accault@ferrieresenbrie.fr

La commune de Ferrières-en-Brie a mis en place un pédibus vers le groupe scolaire de la Taffarette (400 élèves), son unique école primaire. Le centre-ville de la commune connaissait en effet des problèmes de congestion du fait de la dépose des élèves.



Signalisation des arrêts (Ferrières-en-Brie)

La commune a fait un choix original en faisant encadrer les pédibus par des animateurs des centres de loisirs, ce qui a permis de sécuriser leur existence et de supprimer la nécessité de l'inscription. Les parcours et arrêts ont évolué pour s'adapter aux lieux d'habitation des enfants.

Le SIEMU Marne-la-Vallée

Couvrant les 31 communes des agglomérations de Marne et Gondoire, du Val d'Europe ainsi que la commune de Favières située sur la Communauté de Communes du Val Briard, le SIEMU (Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines) est un syndicat mixte fermé ayant vocation à apporter une expertise au territoire en matière de mobilités, à mettre en œuvre le Plan Local des Mobilités, feuille de route des projets visant à améliorer les conditions de déplacements sur le secteur, à suivre la qualité et à renforcer le réseau de bus de Marne-la-Vallée en accord avec Ile-de-France Mobilités. Retrouvez plus de détails sur nos missions et nos actions sur www.siemu.fr et sur notre page Facebook

La série de fiches «mobilité scolaire» regroupe des informations pratiques nécessaires au lancement de projets visant à favoriser les mobilités actives chez les publics scolaires.

Fiche pratique n°1: Réaliser un Plan de Déplacement Établissement Scolaire

Fiche pratique n°2: Organiser un pédibus

Fiche pratique n°3: Réaménager les abords des écoles

Fiche pratique n°4: Organiser des animations autour de la mobilité